



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2020

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf septembre à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 3 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX, Eliane ANSTETT (en visio), Karym FELLAH (en visio).

Représentée : Sylvie MOSIMANN par Luc MAUDET

18 conseillers présents, 1 conseiller représenté, le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2020
- Mobilité- plateforme Atchoum –
- Cantine de Theil – PEDT- tarifs centre de loisirs
- Participation frais scolaires 2019-2020
- Don sous condition aux Vallées-de-la-Vanne
- Décisions modificatives budgétaires
- Micro-crèche
- Conventions France Services
- Assainissement
- Défense incendie
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Personnel
- Affouages à Vareilles
- Télémédecine
- Journal d'avril
- Commission commerce-économie-monnaie locale- circuit court-promotion territoire
- Commission conseil municipal des jeunes

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020

A l'unanimité les conseillers présents ou représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2020.



MOBILITÉ

Lors du dernier conseil municipal il avait été décidé la création d'une plateforme mobilité pour tous ouverte pour le 1^{er} janvier 2021.

Bernard Romieux présente la plateforme proposée sur le site de la commune à l'adresse : <https://les-vallees-de-la-vanne.fr/mobilite/> (il existe une version portable). Ce portail a pour but de valoriser ce qui existe.

Cette plateforme propose

- Une recherche des transports mobigo par date, ville de départ et ville d'arrivée sur les lignes LR806 et LR814. Cette application doit faire connaître les lignes de bus de la région, trop souvent ignorée
- Un accès à la plateforme « Atchoum » pour recherche des conducteurs en « courvoiturage »
- Les coordonnées d'un taxi local

Rappel de la plateforme « atchoum ».

La commune adhère à la plateforme Atchoum pour un montant de 660 € HT par an.

Les conducteurs de la commune s'inscrivent et fournissent les justificatifs nécessaires.

Les habitants qui souhaitent un transport font une demande sur le site internet, sur l'appli sur smartphone ou par téléphone. Ils rémunèrent la course à un prix fixé par Atchoum à l'inscription pour défrayer le conducteur de ses frais (entre 0,30 et 0,49 € du kilomètre).

Ils peuvent payer par carte visa ou par tickets.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De valider la plateforme de mobilité telle que présentée par la commune
- D'adhérer à la plateforme Atchoum
- Décide que le démarrage du « courvoiturage » sera effective au 1^{er} janvier 2021
- De demander à l'association Le Jardin de l'Erable de gérer l'achat des tickets, à charge pour lui d'en assurer la distribution au plus près des habitants (cafés, France-Services etc...)
- Vote une subvention à l'association de 475 € pour acheter les premiers tickets.

CANTINE DE THEIL

La cantine a été créée en 2007 et installée par dérogation dans la salle des fêtes de Theil. Compte tenu de son succès (115 enfants) et des normes de distanciation physique la salle des fêtes n'est plus adaptée à cette fonction.

Les communes de Villiers-Louis et Les Clérimois ont décidé d'installer une cantine à Villiers-Louis pour leurs enfants de Grande Section au CM2.

Les communes de Noé, Pont/Vanne et Vaumort ont demandé aux Vallées-de-la-Vanne de construire un nouveau bâtiment.

Parallèlement le centre de loisirs se développant, les locaux qui accueillent ses enfants sont insuffisants, et il est nécessaire de s'étendre.

Monsieur le Maire propose de construire, en face du centre de loisirs actuel, un bâtiment préfabriqué de 200 m² environ susceptibles d'accueillir, un réfectoire de 55 m² pour 36 enfants de l'école maternelle, un réfectoire de 70 m² pour 45 enfants des classes élémentaires, un office de 28 m², et des sanitaires.

Les réfectoires pourraient être facilement utilisés comme salles d'activité par le centre de loisirs puisqu'elles accueilleraient le même public.



Le coût de l'opération et le financement seraient le suivant :

	montant HT		Montant TTC
Frais d'Architecte	4 000.00 €		4 800.00
Frais de Maîtrise d'œuvre	3 000.00 €		3 600.00
Reconnaissance de sol	2 430.00 €		2 916.00
Fondations	20 410.00 €		24 492.00
Fourniture et montage préfabriqués	291 500.00 €		349 800.00
Raccordement chauffage sur pompe à chaleur existante	4 000.00 €		4 800.00
Raccordement électrique	5 000.00 €		6 000.00
Raccordement eau et assainissement	8 000.00 €		9 600.00
Plateformes et accès	12 000.00 €		14 400.00
TOTAL	350 340.00 €		420 408.00
Subvention DETR 40%	-140 136.00 €		
Subvention CAF 40%	-140 136.00 €		
Reste à charge	70 068.00 €		
Les Vallées-de-la-Vanne	35 034.00 €	50.00%	717 habitants
Vaumort	22 915.32 €	32.70%	364 habitants
Noé	34 939.57 €	49.87%	555 habitants
Pont/Vanne	12 213.11 €	17.43%	194 habitants

Après discussion sur l'opportunité de réaliser ce projet, et de le construire à cet endroit, Le conseil municipal par 18 voix pour et l'abstention de Sophie Marthelot :

- Décide le principe de construction d'une nouvelle cantine en bâtiment préfabriqué
- Donne son accord sur le mode de règlement
- Autorise monsieur le Maire
 - o à passer la commande à l'architecte
 - o à lancer les consultations pour choisir un géotechnicien
 - o à lancer la consultation pour la fourniture, le transport et la manutention des bungalows
 - o à faire les demandes de subvention

PLAN MERCREDI

La commune et les animatrices du Centre de loisirs souhaitent développer le centre de loisirs en intégrant le dispositif du « plan mercredi ». Il s'agit de développer le centre de loisirs en intégrant des activités culturelles, sportives et environnementales.

Un Plan Educatif Du Territoire (PEDT) doit permettre de faire travailler ensemble sur un même projet les communes de nos deux RPI, les écoles, les associations, les bénévoles et les parents.

L'aide de la CAF passera alors de 0,53 € de l'heure-enfant à 1€ de l'heure.

Répondre aux exigences du « plan mercredi » permettra aussi de bénéficier de l'aide de la CAF pour la construction du bâtiment « cantine – centre de loisirs »

Pour intégrer le dispositif « plan mercredi », il est nécessaire de revoir la grille tarifaire en 5 paliers. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs des accueils périscolaires et extra-scolaires à compter du 1^{er} janvier 2021.



Quotient familial avec participation communes	0 à 650	651 à 750	751 à 850	851 à 1000	> 1000
tarif garderie Theil: 7h15 à 8h 30 et 16h30 à 19h00	1.50 €	1.60 €	1.70 €	1.80 €	2.00 €
tarif garderie de Chigy: 7h30 à 8h40 et 16h00 à 18h30	1.50 €	1.60 €	1.70 €	1.80 €	2.00 €
tarif journée (7h 15 - 19h 00)	9.00 €	9.60 €	10.30 €	11.00 €	13.00 €
tarif 1/2 journée (7h 15 - 14h) ou (11h 30 - 19h 00)	5.00 €	5.50 €	6.00 €	6.50 €	8.00 €
tarif 1/2 journée (7h 15 - 11h 30) ou (14h - 19h 00)	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €	6.00 €

Quotient familial sans participation communes	0 à 650	651 à 750	751 à 850	851 à 1000	> 1000
tarif journée (7h 15 - 19h 00)	16.00 €	16.60 €	17.30 €	18.00 €	20.00 €
tarif 1/2 journée (7h 15 - 14h) ou (11h 30 - 19h 00)	10.00 €	10.50 €	11.00 €	11.50 €	13.00 €
tarif 1/2 journée (7h 15 - 11h 30) ou (14h - 19h 00)	5.50 €	6.00 €	6.50 €	7.00 €	8.00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE LA COMMUNE (année scolaire 2019-2020)

Monsieur le Maire présente les frais liés à la scolarité, payés par la commune, à répartir entre toutes les communes qui ont conventionné. Il demande au conseil municipal de se prononcer pour chaque dépense

Transport de midi

Transporteur	Périodes	Mandat	Date	Montant
CAR MOREAU	sept-19	1141	18/10/2019	2 799.05 €
	oct-19	1258	19/11/2019	1 811.15 €
	nov-19	1426	07/01/2020	2 469.75 €
	déc-19	1460	09/01/2020	1 975.80 €
	janv-20	183	28/02/2020	2 634.40 €
	févr-20	330	08/04/2020	1 975.80 €
	mars-20	331	08/04/2020	658.60 €
	juin-20	641	30/07/2020	1 803.90 €
	juil-20	642	30/07/2020	329.30 €
remboursement suite erreur 2018				-639.40 €
				15 818.35 €

Nombre d'élèves 99 coût/élève 159.78 €

Commune	Nombre d'élèves	Prix/élève	Total
NOE	43	159.78 €	6 870.54 €
PONT SUR VANNE	13	159.78 €	2 077.14 €
VALLEES DE LA VANNE	16	159.78 €	2 556.48 €
VAUMORT	27	159.78 €	4 314.06 €
TOTAL	99	159.78 €	15 818.22 €

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent ce coût et cette répartition.



Cantine

Année scolaire	2013-2014	2019-2020
Coût du repas pour la commune	1.80 €	1.95 €
Indice INSEE du coût du travail	97.9	105.8

	Nombre	Coût
Foissy sur Vanne	129	251.55 €
Les Clérimois	836	1 630.20 €
Noé	1 664	3 244.80 €
Pont sur Vanne	779	1 519.05 €
Les Vallées de la Vanne	2 121	4 135.95 €
Vaumort	1 315	2 564.25 €
Villiers-Louis	1 003	1 955.85 €
	7 847	15 301.65 €

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent ce coût et cette répartition.

Centre de loisirs

Année scolaire	2017-2018		2019-2020		Journées complètes		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
					2017-2018	2019-2020	2017-2018	2019-2020	2017-2018	2019-2020
Indice INSEE du coût du	101		105.8		7.00 €	7.33 €	5.00 €	5.24 €	2.00 €	2.10 €

	Journées complètes		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas		Total	
	7.00 €		5.00 €		2.00 €			
	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût
Les Clérimois	2	14.66 €	0	0.00 €	0	0.00 €	2	14.66 €
Noé	27	197.91 €	1	5.24 €	63	132.30 €	91	335.45 €
Pont-sur-Vanne	11	80.63 €	24	125.76 €	0	0.00 €	35	206.39 €
Vallées de la Vanne	631	4 625.23 €	46	241.04 €	339	711.90 €	1016	5 578.17 €
Vaumort	131	960.23 €	7	36.68 €	16	33.60 €	154	1 030.51 €
Villiers-Louis	73	535.09 €	2	10.48 €	20	42.00 €	95	587.57 €
Les Sièges	10	73.30 €	3	15.72 €	0	0.00 €	13	89.02 €
	885	6 487.05 €	83	434.92 €	438	919.80 €	1406	7 841.77 €

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent ce coût et cette répartition.



Garderie

Année scolaire	2013-2014	2019-2020
Coût commune de la garderie	0.32 €	0.35 €
Indice INSEE du coût du travail	97.9	105.8

	nombre	coût
Foissy	115	40.25 €
Les Clérimois	0	0 €
Les Sièges	51	17.85 €
Noé	366	128.10 €
Pont-sur-Vanne	241	84.35 €
Vallées de la Vanne	1 745	610.75 €
Vaumort	588	205.80 €
Villiers-Louis	258	90.30 €
	3 364	1 177.40 €

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent ce coût et cette répartition.

Tarifs préférentiels personnel communal

Monsieur le Maire constate la disponibilité du personnel communal. Il rappelle que celui-ci est souvent payé à des niveaux proches du SMIC et propose de faire bénéficier, systématiquement celui-ci de la première tranche tarifaire pour l'accueil de leur enfant.

Par 17 voix pour, l'abstention de Karym Fellah et la voix contre de Sophie Marthelot, le conseil municipal adopte cette proposition.

DON SOUS CONDITIONS A LA COMMUNE

Bernard Romieux rappelle le but et les objectifs de l'association Le Jardin de l'Erable, en partenariat avec l'UNA de Cerisiers-Villeneuve l'Archevêque et de l'ADMR de Cerisiers - Villeneuve l'Archevêque.

- Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap en entretenant leurs capacités de façon personnalisée.
- Assurer un soutien bienveillant pour le public accueilli (aidés et aidants).
- Resocialiser ces personnes et favoriser le lien social.
- Préserver la santé physique et morale des personnes accueillies.
- Contribuer à rompre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs aidants.
- Favoriser le sentiment d'appartenance à un groupe pour toute personne âgée
- Offrir un répit aux aidants en les accompagnant tout au long de la vieillesse ou de la perte d'autonomie de leur proche.

Les bénévoles de l'association ont rencontré une quarantaine de personnes de plus de 75 ans sur la commune et ont décidé, avec eux, d'organiser les ateliers suivants :

- atelier mémoire,
- Jardinage
- relaxation
- cuisine,
- après-midi musical,
- Balades

Il n'est pas prévu de jeux dans le cadre des activités de l'association. Ceux-ci sont réalisés par les clubs des Aînés (4 saisons et l'amitié de 4 villages)



Outre l'apport de connaissances nouvelles, ces ateliers doivent permettre de recréer du lien social par la rencontre et le partage entre tous.

Les activités, démarrées en octobre ont été reportés pour des raisons sanitaires, à l'exclusion des balades par groupe de 6 maxi sur 1 Km, autour du village pendant 1 heure, avec respect de la distanciation physique. Cela représente, aujourd'hui, 130 heures-personnes- balades. Un herbier des « mauvaises herbes » est discuté et partagé entre tous les participants de l'atelier de jardinage pour être diffusé à tous par la suite.

Dans la réflexion du projet il avait été jugé comme fondamental que ces ateliers se réunissent toujours au même endroit dans un cadre familial.

En bénéficiant de dons et legs de personnes souhaitant que leur argent serve à combattre la solitude et ait un but social, un bâtiment situé 1 rue de l'église à Vareilles a été acheté et rénové. Il abrite maintenant l'association Le Jardin de l'Erable. Une pièce est réservée à une ostéopathe et à un projet de télé-médecine.

Le propriétaire actuel, souhaite faire don de cette maison à la commune sous condition.

La condition du don est que l'association, par un bail à long terme puisse continuer son activité dans cette maison tant qu'elle animera une activité sociale effective sur la commune.

Parallèlement la commune pourra intégrer d'autres animations à but social dans le même esprit que celui de l'association : télé-médecine, accueil social...

Dans le cas où l'association serait dissoute, la commune devra utiliser le bien pour héberger des activités à caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, ou familial dynamisant le territoire.

Les frais de notaire restent à la charge de la commune.

Le conseil municipal par 18 voix pour et l'abstention de Bernard Romieux accepte ce don.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le conseil municipal à l'unanimité entérine les décisions modificatives budgétaires suivantes

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-200.00	
7391172	Dégrèvt taxe habitation logt vacant	+200.00	
TOTAL :		00.00	
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	+4200.00	
21318	Autres bâtiments publics	-4200.00	
TOTAL :		00.00	
TOTAL :		00.00	

MICRO-CRECHE

- Les travaux sont terminés
- La PMI réceptionnera la micro-crèche lundi 14 décembre
- Ouverture de la micro-crèche le 4 janvier 2021



CONVENTION FRANCE-SERVICES

France –Services de Theil doit répondre aux besoins du canton de Briennon.

La volonté de notre commune est d'aller au maximum vers les habitants et de ne pas attendre qu'ils se déplacent

Le conseil départemental va acheter un mini-bus qui sillonnera le département avec 34 points d'arrêt dont Arces-Dilo, soit environ une permanence par mois.

A la demande de la commune de Courgenay, nous créons une antenne à Courgenay. La mise à disposition de notre personnel à la commune de Courgenay est faite dans le cadre de la mission de service public que doit assurer France Services Dans le cas où le déplacement d'une responsable à la demande du maire sur la commune de Courgenay serait nécessaire, seuls les frais de déplacement (38 Km aller-retour) pour un montant forfaitaire de 19 € seraient à la charge de la commune de Courgenay

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la création de cette antenne et ses conditions.

STEP DE THEIL

Entretien des STEP

Les contrats viennent à expiration à fin décembre 2020. A compter du 1^{er} janvier 2021, les propositions de la Saur pour l'entretien des STEP de Theil et Chigy sont les suivantes :

THEIL

Réseaux eaux usées de 14 071,90 € H.T. / an

Réseaux eaux pluviales de 800,57 € H.T. / an

(contrat actuel 23 631 € HT/an)

CHIGY

Réseaux eaux usées de 5 447,91 € H.T. / an

Réseaux eaux pluviales de 721,48 € H.T. / an

Ces montants sont révisables chaque année.

Le Conseil municipal, accepte ces conditions.

Fusion des budgets des STEP de Chigy et de Theil

Monsieur le Maire constate

- que les deux budgets d'assainissement ont les mêmes règles financières (assujetties à la TVA)
- que les taxes d'assainissement sont les mêmes (taxe fixe et taxe proportionnelle au m3)
- que les deux stations sont gérées par le même prestataire (SAUR)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le Maire de fusionner les deux budgets par souci de simplification.

DEFENSE INCENDIE DE CHIGY

A l'unanimité le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser la voie de défense incendie à l'extrémité de la rue de la Grand-Hâte dans les conditions suivantes :

- Terrain cédé gracieusement par le propriétaire
- Bornage du terrain : 700 € HT
- Réalisation de la piste à la charge de la commune.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Un projet de règlement intérieur du conseil municipal a été mis à la disposition de tous les conseillers municipaux.



Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce règlement intérieur.

LE 15

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'urgence sur l'Yonne pourrait être supprimé et transféré à Dijon. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, confirment leur confiance dans ce centre d'appel et leur souhait que ce centre d'appel soit maintenu sous toute forme mutualisée possible.

AFFOUAGES A VAREILLES PARCELLE 4

Le programme de l'ONF est le suivant :

Saison 2020 / 2021 : Marquage de la parcelle en vue d'établir des cloisonnements d'exploitations.

Saison 2021 / 2022 : Distribution de lots d'affouage sur pied suite au marquage. Martelage des chênes pour la vente.

Saison 2022 / 2023 : Mise en vente de chênes martelés, Distribution de lots de branches de chêne.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce planning.

TELEMEDECINE

A l'initiative du conseil départemental la télémédecine devrait être installée à Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque, pour être partagée dans nos villages. Deux lieux sur la commune peuvent être utilisés.

Monsieur le Maire fait part de sa vive inquiétude devant l'inertie de l'ARS et de la CPAM bloquant toute initiative sur l'Yonne.

TELEPHONIE LES VALLEES DE VAREILLES

Bouygues cherche toujours l'endroit où implanter son pylone qui doit alimenter Les Vallées.

L'entreprise a conscience qu'elle doit assurer le service pour fin décembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Journal

Le prochain journal doit sortir en avril 2021

Réunion de la commission journal le mardi 12 janvier à 19 heures

Commission commerce-économie- monnaie locale-circuit court – promotion territoire

Il s'agit de promouvoir le territoire (patrimoine, tourisme), de protéger nos commerces, et de soutenir nos agriculteurs.

Ce travail doit être porté par les acteurs locaux de notre commune (agriculteurs, commerçants et associations). La commune est là pour faciliter le dialogue et créer les conditions d'une action.

Réunion de la commission le mardi 26 janvier à 19 heures

Commission conseil municipal des jeunes

Beaucoup a été fait pour nos enfants de 0 à 11 ans (micro-crèche, garderie, centre de loisirs, cantine, numérisation des classes).

Que veut la centaine de jeunes de 12 à 18 ans qui habitent notre commune ? Que faut-il pour les retenir ?

Réunion de la commission mardi 9 février 2021 à 19 heures.

Une conseillère municipale fait part de l'inquiétude des riverains devant une remorque de 18 tonnes installée en contradiction avec les règles d'urbanisme.

La séance est levée à 22 heures 15.